

La France n'a jamais été plus grande que lorsqu'elle parlait pour tous les hommes, et c'est pourquoi son silence s'entend d'une façon aussi poignante...

André Malraux dans « Les Conquérants »

Interminables lendemains d'élections

On le devine. On le sait. On l'avait pressenti...

Les difficultés s'accumulent face aux défis concrètement et très largement soutenus par le suffrage démocratique, dans un premier temps (avec 55,52%), le 30 mars à la Mairie de Dunkerque, dans un second temps (avec 90,67%), le 17 avril à l'Hôtel Communautaire. L'approbation est celle de la majorité mais il semble bien qu'une microscopique minorité continue d'agir. D'agir contre la décision populaire d'en finir avec une gouvernance autocratique.

Le delebarrisme, c'est d'abord un homme, lequel a été clairement rejeté (à peine 26,26%). Le delebarrisme, c'est ensuite, et probablement surtout, un système. Ce système est responsable des échecs avérés mais, alors que la tête a disparu, il continue d'exister.

Toute la difficulté est dans cette omniprésence, en filigrane, de la méthode dont les électeurs ne veulent plus. A quand la libération définitive ?

Contactez-nous  votre avis nous intéresse

CAP notre AVENIR capnotreavenir@live.fr
06.85.85.77.29
Association Loi 1901 capnotreavenir.blogg.org

Le temps des priorités

On l'a échappé belle ! Le 30 mars dernier, les électeurs ont tranché. Clairement et sans appel.



Le (grand) vainqueur de ces élections municipales, Patrice Vergriete, avait inscrit, parmi les points forts de son programme, la remise en cause du projet Aréna. Contractuellement engagé lors de la précédente mandature, ce projet ne sortira pas de terre mais coûtera cher à notre collectivité communautaire, la loi obligeant à une indemnisation du partenaire privé du fameux PPP (Partenariat Public Privé). Les sommes envisagées ou envisageables sont énormes. Astronomiques !

Il y a urgence à agir !

Le vote au conseil communautaire, le 19 mai dernier, a donné, avec 89,6% « pour », une légitimité irréfutable à cette décision difficile de préférer le dédommagement à la réalisation d'une salle qui aurait grevé très lourdement et durablement les budgets de la collectivité dunkerquoise. Cette décision était une priorité absolue, chaque jour qui s'écoule augmentant l'ardoise !

On sait déjà que, parmi les pertes pécuniaires, l'on peut imputer à la précipitation de l'initiateur du projet, Michel Delebarre, quelques 61 millions de francs. Plus de 6 milliards de centimes (de francs) cramés, brûlés, comme si les billets de banque (nouvelle ou ancienne monnaie) poussaient dans les arbres...

Que de belles choses auraient pu être faites avec cet argent ! Que de travaux utiles auraient pu être réalisés ! Mais, au lieu de se préoccuper du nécessaire, l'oligarchie delebarrienne s'est focalisée sur le futile. L'ex future « Grande Salle Michel Delebarre » était une insulte à tous les administrés de l'agglomération, aux contribuables, à tous les usagers de l'espace public, aux piétons, aux cyclistes, aux automobilistes : qui peut nier la prolifération, sur les chaussées et sur les trottoirs, des nids de poule ? Hors les sentiers battus, aménagés pour les journalistes peu curieux de regarder au delà des parcours officiels, la voirie est en très mauvais état. L'hygiène urbaine, elle aussi, ne gratifie que les quartiers où se situe le pouvoir !

Nous pourrions aussi évoquer l'état de la digue comme étant le résultat d'une négligence... durable.

Voilà pour (une partie de) l'héritage, défendu encore par certains, comme celui, « glorieux », du « meilleur » des potentats, que les Dunkerquois (sûrement ingrats) ont rejeté sans ménagement.

Le scandale est donc bien là : dans cette dépense - pharaonique - prévue pour un seul équipement alors que l'ensemble des équipements publics souffre du manque d'entretien. Le cadre de vie, dont tous les candidats se préoccupent, en période électorale, mérite dans notre ville un peu plus que des promesses.

Il y a urgence à agir !

D'autres chantiers ont été initiés. Un peu partout, souvent dans la précipitation. Ainsi du coeur d'agglomération qui porte les stigmates dévalorisants de nombreux trous (encore des trous !). Ainsi des vastes friches comme celle du lycée Benjamin Morel (1 hectare) en plein centre ville ou celle de l'ISCID à Malo Les Bains (1,3 hectare). Ainsi des « dents creuses », suite à des démolitions hâtives, visibles dans tous les quartiers...

De ces travaux à finir, quelle que soit la façon de les finir, dépend l'attractivité de notre ville. Ce grand bazar actuel, autre lourd héritage du prédécesseur, n'est pas fait pour attirer les investisseurs, petits ou grands.

Il y a urgence à agir !

C'est un fait que des choix courageux, déterminants ont été faits : avec celui du renoncement à Aréna, celui de l'opposition au projet de grandes surfaces (6 hectares) sur le site du « Grand Nord » accorde une bouffée d'oxygène aux commerces du centre-ville.

Mais, toutes ces urgences, qui ne sont pas les seules, hélas, sont autant de priorités pour lesquelles la nouvelle équipe devra se battre, âprement, le président de l'ANRU (Agence Nationale Pour la Renovation Urbaine) étant (encore)... Michel Delebarre !

Pour conforter cette nécessité et cette possibilité de donner la priorité aux équipements existants, ne jamais oublier qu'un salarié qui travaille à entretenir ou à rénover ce qui existe n'est pas moins un emploi que celui qui travaille à fabriquer du neuf !

Pierre LE BOEUF



Le contrat de partenariat conclu le 24 octobre 2012 par Michel Delebarre pour le compte de la Communauté Urbaine avec la Société Dunkerque Arena comporte 79 pages et il y est rattaché

17 annexes dont l'annexe 2 qui traite de l'aspect financier et qui, à elle-seule, fait 134 pages !

Le Conseil de Communauté avait autorisé la signature de ce contrat par la délibération du 11 octobre 2012. Pierre YANA s'offusque de l'abandon de ce projet (VdN du 6 mai 2014) : « *Pourquoi ridiculiser ainsi les Elus qui avaient voté l'inverse il y a quelques mois* ». En réalité, M. YANA – comme tous les Conseillers Communautaires qui ont approuvé la délibération – n'avait certainement pas lu ce contrat, faute de quoi il aurait été irresponsable de le signer tel qu'il a été établi. Il ferait beaucoup mieux de reconnaître qu'il en a autorisé la conclusion « *les yeux fermés* » pour ne pas déplaire au Maître et ne pas hypothéquer ses chances de se trouver en bonne place sur la liste du Maire sortant aux Municipales !!!

La réflexion de cet Elu est d'autant plus déplacée démocratiquement que les électrices et les électeurs Dunkerquois ont approuvé cet abandon à une très large majorité et qu'il figurait en toutes lettres dans le programme électoral de la nouvelle Equipe.

Avant même que Patrice Vergriete ait été élu, la Communauté Urbaine était déjà redevable à Vinci de pénalités de retard à hauteur de 9,3 M€. Bravo l'artiste qui a accepté la signature d'un tel contrat lequel prévoyait toute une série de rémunérations pour le titulaire (Dunkerque Arena), rémunérations d'ailleurs indexées et qui devaient être supportées par la Communauté jusqu'au 25 juin 2040.

Un gouffre financier pour la Collectivité Publique...

Le contrat contient également quelques perles que la majorité d'alors n'a pas décelées.

Ainsi, et par exemple, il est prévu que Dunkerque Arena re-facturerait à la Communauté :

- tous les impôts et taxes encourus à compter de la date effective de mise à disposition, à l'exclusion de l'impôt sur les Sociétés, ce qui signifie que l'Impôt Foncier était à la charge de la Communauté. Il était estimé à environ 500 K€ par an à la page 40 de la note fiscale ainsi, d'ailleurs, que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) estimée à 370 K€ l'an.

- le coût des consommations d'énergie et de fluide pour chaque utilisation Prioritaire de la Salle, y compris les matchs des Clubs utilisateurs.

S'il avait été maintenu, ce contrat aurait été un gouffre financier pour la Collectivité Publique. Celles et ceux qui en ont approuvé sa conclusion ne peuvent pas être fiers de leur choix.

Il fallait immédiatement mettre un terme à ce projet démesuré au coût exorbitant, lequel ne tenait, d'ailleurs, pas compte des aménagements routiers qui s'avéraient nécessaires. Certes, il est toujours désagréable de devoir payer une indemnité de résiliation. En Droit Privé, il est souvent possible de mettre à la charge personnelle du Dirigeant la dépense excessive qu'il a engagée. La transposition de cette règle aux dirigeants d'une Collectivité Publique serait une bonne chose... Même le Secrétaire d'Etat aux Sports nouvellement nommé au Gouvernement a reconnu qu'il était judicieux de mettre fin à ce projet fou (VdN du 23 mai).

Guy LECLUSE

Un journal, un regard : le nôtre.

« Dire la vérité telle que nous la voyons », écrivait J-J Servan-Schreiber, comme devise fondatrice de l'Express. Nous ajoutons, pour le blog Cap notre avenir et Le kiosque Dunkerquois : « et donner notre opinion telle que nous la pensons et notre réflexion telle que nous l'élaborons ».

Cette construction se fonde sur des informations les plus multiples, les plus variées et recoupées que possibles. Elle repose aussi sur qui et ce que nous sommes, ce que nous croyons, sur nos intuitions.

Des avis fondés sur des recoupements, sur des associations d'idées, sur des parallélismes avec le passé, ferrés dans l'Histoire, celle que l'on connaît, que nos mémoires imparfaites ont retenue. Des chroniques qui sont autant de traits de cœur ou d'esprit, autant de propositions constructives comme autant de flèches sur la cible des dysfonctionnements, des idées ou des systèmes déviants, arguments contre arguments.

Nous redoutons les sophismes, nous fuyons les faux-semblants, nous nous méfions des contrevérités, nous craignons les ridicules des leçons de morale données, autant de pièges, autant d'écueils dans lesquels il pourrait nous arriver de tomber car la liste des erreurs à éviter est longue. Douter, raisonner, réfléchir est notre fonds. Le doute utile et la construction nécessaire.

Nous sommes un journal d'opinion méditée et préméditée, un journal de réflexion. Et nous sommes libres puisque nous n'attendons rien, rien d'autre que des lecteurs pour nous lire et, s'ils le veulent, commenter et nous critiquer. Ce en quoi nous différons d'une certaine presse dite d'information.

Est-ce à un journal d'information, même local, même régional, censé rendre compte objectivement de l'actualité et de la vie qui va, d'être partie prenante d'un camp, d'un clan, d'un groupe ? Là réside pour un journal le contresens et l'erreur de choix. Est-ce à lui de réserver un traitement différent aux uns et aux autres, à armes inégales selon le bord politique, de promouvoir les uns comme ça, au doigt mouillé ou à l'idéologie fixe, au risque d'écarter, de nier, d'oublier et finalement de discriminer les autres ? À moins d'annoncer franchement la couleur. Question d'éthique et de déontologie.

Une presse intègre n'a-t-elle pas le devoir de garder le crayon froid et d'investiguer pour rendre compte de la vérité ? Ce qui fait de la presse un vrai contre-pouvoir, à condition de s'être mise en accord avec ses arrières-pensées et de s'efforcer à la neutralité et à l'objectivité, non un pouvoir partisan.

C'est notre opinion et notre réflexion.

Pilar Hélène SURGERS